MAIRIE ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

Place Maréchal Foch CS 30217 44156 Ancenis-Saint-Géréon Cedex T 02 40 83 87 00 mairie@ancenis-saint-gereon.fr



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N° 2024-002** Plante et Cité – renouvellement de l'adhésion pour l'année 2024

## LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉRÉON

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22;

VU la délibération n° 140-2022 en date du 12 décembre 2022, par laquelle le conseil municipal d'Ancenis-Saint-Géréon a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L 2122-22 susvisé, et notamment le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre ;

VU la délibération en date du 19 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la commune d'Ancenis à l'association Plante et Cité :

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association Plante et Cité afin de poursuivre la valorisation et la préservation de son patrimoine naturel et paysager;

## **DÉCIDE**

Article 1 : de renouveler son adhésion à Plante et Cité pour l'année 2024.

Article 2 : d'acquitter la cotisation annuelle correspondant à cette adhésion, laquelle s'élève à 310 €.

Article 3 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice Générale des Services et le comptable public assignataire chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise, au titre du contrôle de légalité, à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

Article 4 : La présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie et sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

> Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 12/01/2024 Le maire.

Rémy ORHON

Publication sur le site internet : Transmission au contrôle de légalité : 15 JAN. 2024

•



Angers, le 19 décembre 2023

. 2 6 DEC. 202

Original Copies Observations Monsieur Rémy ORHON Maire Ville de ANCENIS ST GEREON PLACE MARÉCHAL FOCH CS 30217 44156 ANCENIS CEDEX

Objet: Appel à cotisation pour l'adhésion 2024 à Plante & Cité.

Cher adhérent,

Votre structure compte parmi les 778 structures publiques et privées adhérentes à Plante & Cité. Grâce à vous, nous développons des connaissances opérationnelles pour faire du végétal et de la nature en ville des piliers de la transition écologique, face au défi du changement climatique et pour mieux prendre en compte les enjeux de la biodiversité. Le renouvellement de votre confiance et de votre participation est essentiel pour la poursuite de nos travaux.

En 2023, nous avons diffusé plusieurs ressources : le guide « Conception et gestion écologique d'un espace public paysager », des synthèses sur les plantations urbaines denses et micro-forêts, une nouvelle version de l'application Floriscope.io pour accéder à la base de référence française pour le choix des végétaux, etc.

Nous avons également conduit une vingtaine de programmes d'études et de recherches appliquées : observation de la mortalité des arbres en ville (programme AMARES), adaptation des essences au climat de demain (programme AVEC), modalités de désimperméabilisation des sols (programme DESSERT)... En 2024, nous initierons de nouvelles études et produirons des ressources sur une diversité de sujets en lien avec les enjeux que vous rencontrez.

Vous avez pu nous retrouver à l'occasion des journées techniques à Lyon, Nantes, Marseille, Paris, mais aussi au cours des webinaires mensuels. Vous avez reçu récemment la publication annuelle « Agir pour les sols urbains » et bénéficiez chaque mois du bulletin de veille documentaire. Ces services permettent aux élus, agents et salariés de votre structure de mettre à jour leurs connaissances.

En cette fin d'année, j'ai le plaisir de vous transmettre un bref rapport d'activités 2023 – perspectives 2024, mais aussi le 2<sup>nd</sup> numéro de la « Note aux décideurs » intitulée « les espaces de nature : un investissement pour la santé publique ».

Le montant des cotisations est inchangé en 2024. Il est de 310 € pour votre structure.

L'avis de renouvellement et la procédure seront envoyés par mail à la personne référente de votre structure : **Monsieur Renaud BOURGET** 

Si ce contact avait changé, je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous en informer et prendre contact avec Martine Rusin, assistante administrative: martine.rusin@plante-et-cite.fr - LD: 02 22 06 14 16

Je vous remercie par avance de votre renouvellement d'adhésion, et vous prie d'agréer, Cher adhérent, mes plus sincères salutations.

> Jean-Marc VERCHERE Président de Plante & Cité

Maire d'Angers

PJ: Faits marquants 2023 et perspectives 2024

Note aux décideurs : « les espaces de nature : un investissement pour la santé publique »

Date limite pour confirmer votre adhésion en 2024 : le 15 février 2024

Maison du Végétal - 26, rue Jean Dixméras - 49066 ANGERS Cedex 1 Tel: +33 (0)2 41 72 17 37 - Fax : +33(0) 2 41 72 25 67 - Courriel: contact@plante-et-cite.fr Accusé de réception en préfecture 044-200083228-20240112-2024dec002-AU Reçu le 15/01/2024